

Thème n°4	Objet de travail conclusif	Jalon	Dossier ressources
Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques.	La France et le patrimoine, des actions majeures de valorisation et de protection	<i>La patrimonialisation, entre héritage culturel et reconversion. Le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais</i>	Portrait du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais
Auteur	Marie Patou, chargée de mission Patrimoine-Education, Mission Bassin Minier		

Portrait du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais

- I. Quelques éléments historiques
- II. Eléments géographiques
- III. Eléments géologiques
- IV. Transformation et naissance d'un territoire, création d'un paysage et d'un patrimoine
- V. Un périmètre administratif et juridique qui n'existe pas
- VI. Bassin minier ? Ex-bassin minier ? Un des enjeux de la patrimonialisation.

I. Quelques éléments historiques

En 1720, Jacques Desandrouin découvre du charbon maigre à Fresnes-sur-Escaut, dans le « futur » département du Nord. Le potentiel charbonnier du territoire est confirmé en 1734, à Anzin, par la découverte de charbon gras. Après bien des turpitudes, la toute première compagnie minière est fondée en 1757, la Compagnie des mines d'Anzin, appelée à devenir l'une des sociétés les plus puissantes en France et en Europe. En 1773, une deuxième compagnie est créée, celle d'Aniche. Jusqu'au milieu du 19^e siècle, seul le Bassin du Nord est connu et est en exploitation, en dépit des multiples prospections en direction d'Arras. Il faut attendre un heureux hasard, lors du fonçage d'un puits artésien à Oignies en 1842, pour que la véritable orientation du gisement soit mise à jour. En réalité, il remonte vers Béthune. Le Bassin du Pas-de-Calais vient de naître. Dès lors, dans une véritable frénésie, les compagnies se multiplient et se révèleront très prospères : Courrières, Lens, Béthune, Bruay... Au tout début du 20^e siècle, la carte du Bassin minier du Nord-Pas de Calais, le plus grand de France, est définitivement dessinée.

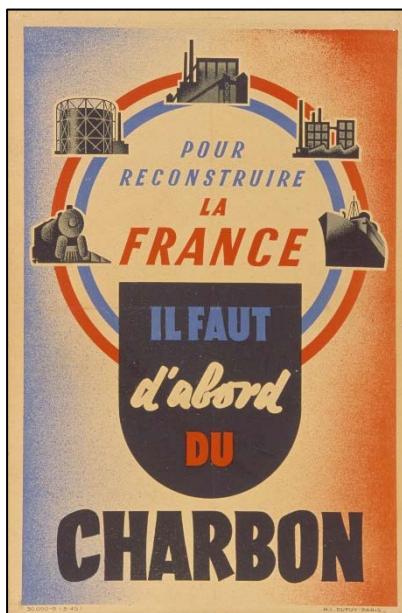


Carte des concessions et des compagnies minières au début du 20^e siècle.

© Centre historique minier (prêt ANMT).

Le record de production est atteint en 1930 (35 millions de tonne) mais la première moitié du 20e siècle est émaillée de grandes catastrophes : celle des Mines de Courrières en 1906, faisant 1 099 morts ; celle de la Première Guerre mondiale qui laisse un territoire ravagé et détruit aux deux tiers ; celle de la Seconde Guerre mondiale qui laisse un bassin exsangue.

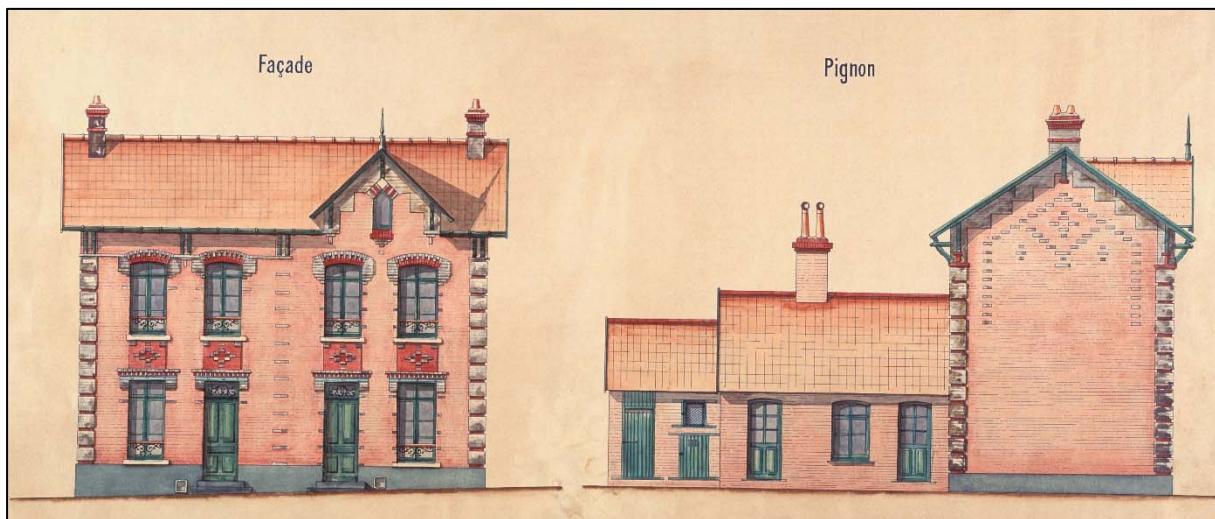
- 18 compagnies minières privées encore existantes en 1939
- 8 groupes d'exploitation nationaux (HBNPC) en 1946
- 600 puits foncés
- 100 000 kilomètres de galeries
- 2 milliards de tonnes de charbon extraites



*Affiche de la Bataille du charbon.
©Centre historique minier (prêt ANMT).*

Tournant majeur, en 1946, après une ordonnance en 1944, le Bassin devient la propriété de l'Etat. La Bataille du charbon qui se déroule de 1944 à 1947 permet de reconstruire, en partie, la France. A partir des années 1960, s'amorce un long déclin jusqu'à la remontée de la dernière « gaillette » à la fosse n°9-9bis à Oignies le 21 décembre 1990. En parallèle, se mettent en place les politiques de reconversion et de patrimonialisation du territoire qui contribueront, entre autres, à l'émergence de la candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial au début des années 2000.

Au-delà de ces grandes dates, le patrimoine et les paysages du Bassin minier sont également les témoins de multiples pans de l'Histoire : ceux des Révolutions industrielles et de l'Industrialisation; de l'histoire des techniques et des innovations aux 19e et 20e siècles, de l'architecture industrielle, de l'habitat ouvrier, en Europe et dans le Monde... Ainsi que toutes les histoires, collectives et individuelles, de ceux et de celles qui ont bâti ce territoire.



Plan de maisons ouvrières pour familles de petites tailles de la Compagnie des Mines de Bruay, années 1920. ©Centre historique minier (prêt ANMT).

II. *Eléments géographiques*

Riche d'1,2 millions d'habitants, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais se situe dans le Nord de la France, à cheval sur deux départements, le Nord et le Pas-de-Calais. Il est aujourd'hui inclus dans la Région Hauts-de-France. Les villes principales qui le ponctuent sont d'Est en Ouest : Valenciennes, Douai, Lens et Béthune. A une trentaine de kilomètres au nord se trouvent Lille et sa métropole (avec Roubaix et Tourcoing). Arras se situe au sud, également à une trentaine de kilomètres.



Le Bassin minier dans l'espace régional



Le Bassin minier en Europe de l'Ouest ©Mission
Bassin Minier

Cette situation géographique, associée à des caractéristiques physiques favorables à la circulation, a permis très tôt à la France du Nord de devenir une remarquable région d'échanges et un grand carrefour de communication entre l'Europe du Nord-Ouest, le reste de la France et la péninsule italienne. Au Moyen Age, le Nord de la France s'est affirmé comme un grand foyer d'économie textile et commerciale avec l'émergence de puissantes villes marchandes comme Lille, Arras, Cambrai, Douai, Béthune, Valenciennes - entre foires de Champagne et foires des Flandres, et par là en relations avec de grands marchés de consommation plus éloignés (Angleterre).

Le développement qu'a entraîné la découverte du charbon au début du 18^e siècle est donc venu s'appuyer sur un réseau d'échanges et de communications préexistant, que l'exploitation minière, à son tour, a amplifié et densifié, qu'il s'agisse de transport terrestre, de voies navigables ou de voies ferrées permettant une évacuation rapide vers le Nord et Paris essentiellement.

III. Eléments géologiques

Un bassin minier est d'abord un objet géologique. Celui du Nord-Pas de Calais constitue l'extrême occidentale du bassin charbonnier européen continental. Plus globalement, il fait partie des gisements houillers qui s'égrènent depuis la Colombie jusqu'aux Appalaches aux Etats-Unis, de l'Irlande méridionale à l'Ukraine, du Kazakhstan à la Chine et à l'Inde. Après celui de la Ruhr en Allemagne, le gisement du Nord-Pas de Calais est le plus étendu d'Europe du Nord-Ouest.

- 120 kilomètres de long
- De 4 à 12 kilomètres de large
- Jusqu'à 1,2 kilomètre de profondeur exploitée.



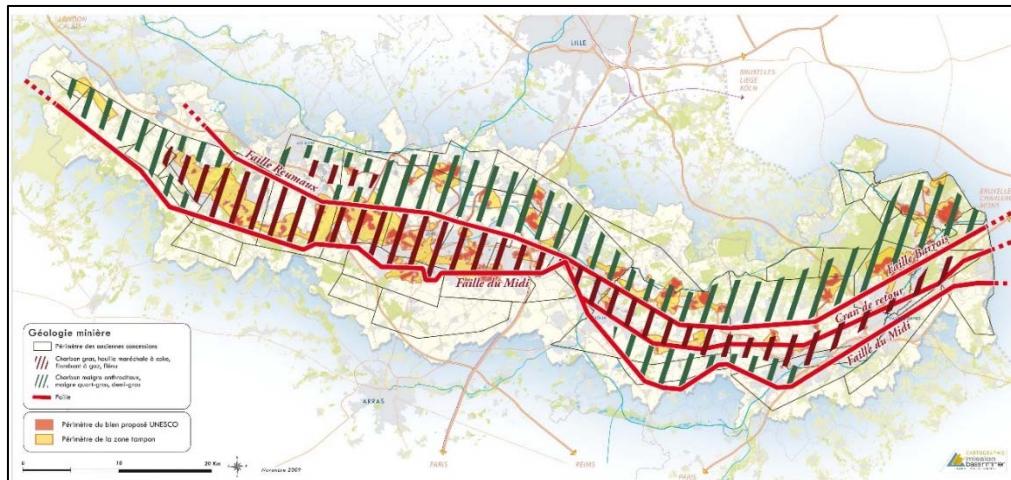
*Carte des gisements de houille et de lignite en Europe, années 1950.
©Centre historique minier (prêt ANMT).*

Une de ses spécificités est d'être le seul gisement de grande dimension entièrement souterrain. Associée à un relief peu marqué en surface, cette caractéristique a directement influencé le mode de développement, l'organisation et l'emprise foncière de l'activité minière, en favorisant notamment un étalement linéaire sur une grande superficie.

La roche « charbon » est loin d'être uniforme et la répartition et la valorisation des différents charbons (capacités calorifiques) ont également ordonné le développement territorial du Bassin minier, avec des répercussions (infrastructures de production et de logement, impacts paysagers et hydrographiques) en surface plus ou moins denses.

- Au nord d'un axe longitudinal Est-Ouest, l'usage des charbons est essentiellement pour l'espace domestique et les petites et moyennes industries : charbon maigre et anthraciteux, quart-gras et demi-gras. La production est moins rémunératrice et l'exploitation est moins intense (exploitabilité de l'anthracite assez tardive, fin 19e). En surface : moins de puits, moins de cités minières pour un tissu minier plus diffus.

- Au sud, les charbons sont prioritairement réservés à l'industrie lourde, notamment sidérurgie et métallurgie : charbon gras, trois-quart gras et charbons à coke. La production est très rémunératrice, et l'exploitation est très intense. En surface : beaucoup de puits et beaucoup de cités minières pour un tissu minier très dense.



Structure du gisement et qualités de charbon. © Mission Bassin Minier

IV. Transformation et naissance d'un territoire, création d'un paysage et d'un patrimoine

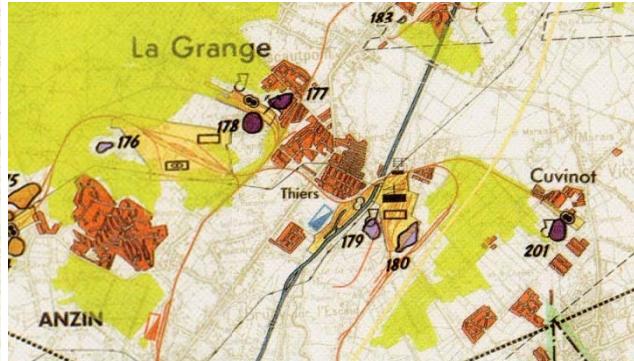
Avant l'arrivée de l'activité minière, le futur Bassin minier offre essentiellement des paysages de plaine avec quelques collines et coteaux, des marais, des marécages, des étangs, des forêts et des prairies humides. La présence de l'eau et la qualité des sols ont historiquement orienté le territoire vers une économie rurale fondée sur une agriculture nourricière très riche. Les paysages sont alors caractérisés par de vastes secteurs ruraux et agricoles s'articulant sur une urbanisation relativement dense mais de taille modeste.

C'est sur cette strate que se développe à une vitesse fulgurante un nouveau paysage totalement différent, lié à la découverte du charbon et à son exploitation. Dès le début du 19^e siècle, la logique industrielle « fosse-terril-cité » s'est imposée comme schéma de développement du Bassin minier.

Industrie de main-d'œuvre, la mine a réclamé de plus en plus d'effectifs au fil de la découverte de nouveaux filons et de l'intensification de la production. Les **carreaux de fosse** se sont multipliés, reliés entre eux par les **cavaliers (chemins de fer)** permettant le transport du charbon vers les lieux de dépôt et d'expédition : **gares ferroviaires et gares d'eau**. Aux abords immédiats des carreaux ont été édifiés les **terrils**, toujours plus hauts, et les **cités ouvrières**, toujours plus nombreuses. Ces ensembles miniers se sont développés en surface sur tout le territoire, d'est en ouest, en suivant l'orientation du gisement en sous-sol.



La ville de Lens au début du 17^e siècle,
d'après les miniatures de Croÿ.
© <http://miniatures-de-croy.fr/>



Extrait de la carte des infrastructures de production et de résidence des Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais en 1961 (révisée années 1970), dans le Valenciennois (Anzin, Bruay-sur-Escaut, Fresnes-sur-Escaut). La logique industrielle « fosse-terril-cité » s'est massivement imposée au cours des décennies précédentes. ©Centre historique minier (prêt ANMT).

Mais l'industrie charbonnière n'a pas totalement absorbé le paysage antérieur. L'exploitation minière a certes « entamé » les secteurs ruraux et/ou forestiers mais les interstices - entre les bourgs, les villes, les sites d'exploitation et les cités ouvrières - sont pour l'essentiel, aujourd'hui encore, occupés par des parcelles agricoles et/ou naturelles. Cette « toile de fond », dans laquelle se détachent parfaitement terrils, chevalements, cités minières, offre une remarquable lisibilité sur le patrimoine minier.

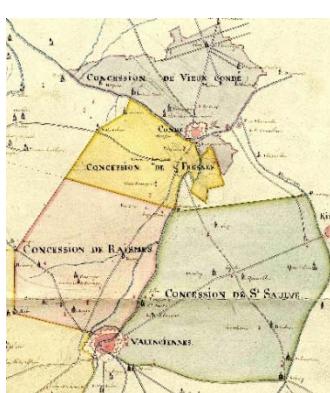


Fosse n°11-19 à Loos-en-Gohelle, un paysage marqué par une étroite imbrication entre espaces agricoles et espaces miniers. © Hubert Bouvet-Région Hauts-de-France-Inventaire général

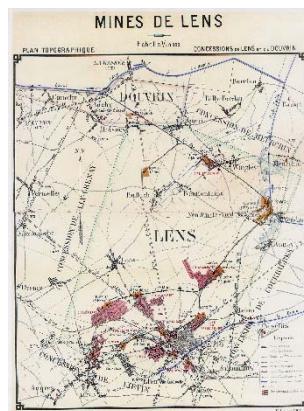
V. Un périmètre administratif et juridique qui n'existe pas

L'image de la « banane » minière est souvent utilisée pour décrire, *grossost modo*, une emprise spatiale du territoire, homogène et continue, d'est en ouest. Et pourtant, le Bassin minier ne correspond aujourd'hui à aucun périmètre administratif et constitue encore moins une entité territoriale juridique établie, clairement définie et délimitée.

En effet, c'est l'attribution successive de concessions¹ par l'Etat, et leur juxtaposition (cf. Fig.1), qui a formé un territoire de 120 000 hectares et qui lui a donné un corps juridique durant le temps de son exploitation et ce, jusqu'aux abandons de travaux miniers (sorties de concession) étais entre la fin des années 1990 et 2007.

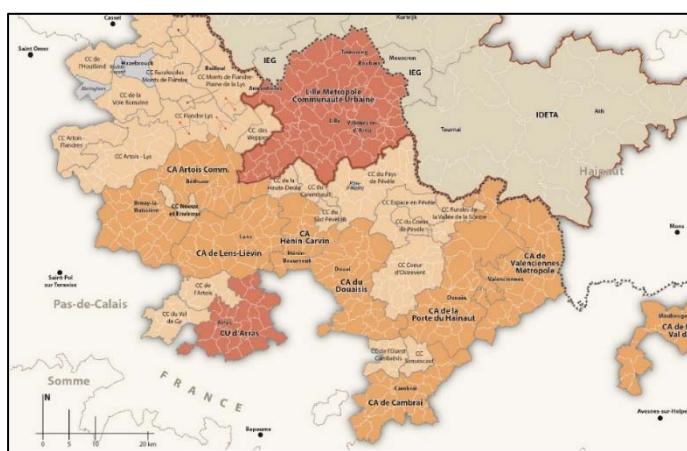


Entre Condé-sur-l'Escaut et Valenciennes, les concessions de la Compagnie des Mines d'Anzin au début du 19e siècle. @Centre historique minier (prêt ANMT)



Concessions de la Société des mines de Lens
@Centre historique minier (prêt ANMT)

Au-delà des échelles communales et départementales très anciennes, la recomposition administrative du territoire par l'émergence des districts puis des intercommunalités au tournant des années 2000 rendent aujourd'hui très difficile une lecture cartographique du Bassin minier.



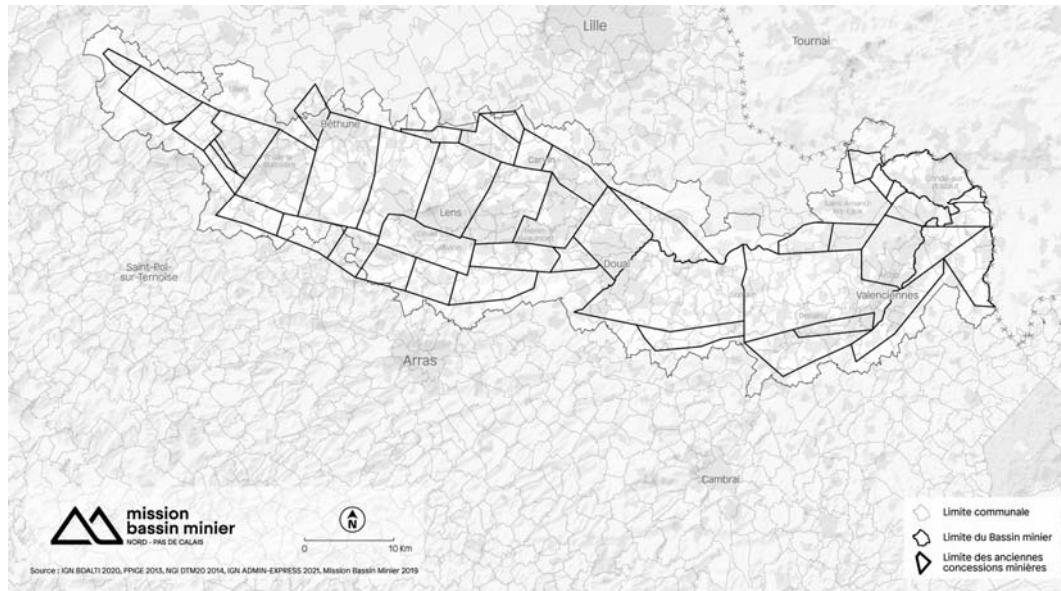
Sur le plan administratif, le Bassin minier aujourd'hui, c'est :

- Une région
- Deux départements
- 7 Communautés d'Agglomération ou de communes
- Environ 200 communes
- Deux pôles métropolitains

Fig.13 Les Intercommunalités du Bassin minier. Le Bassin minier est invisible. © Mission Bassin Minier

¹ Il ne faut pas confondre concession (territoire d'exploitation délimité) et compagnie (statut). Une compagnie peut exploiter plusieurs concessions, à l'exemple de la Compagnie des mines d'Anzin, détentrice jusqu'à 8 concessions, soit une superficie de 28 000 hectares. La première concession date de 1717. La dernière date de 1908. Au total, 43 concessions ont été accordées dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Pour la Mission Bassin Minier, le périmètre du Bassin minier est un périmètre dit d'études qui inclut l'ensemble des communes ayant été concernées (touchées) par une concession minière (environ 200 communes). Toutes les communes n'ont pas nécessairement connu d'activité minière : les concessions étant en effet des zones de prospection, les communes situées « sur les franges » ne recelaient pas de charbon en sous-sol ou alors, trop profondément.



Le périmètre d'études de la Mission Bassin Minier. © Mission Bassin Minier

VI. *Bassin minier ? Ex-bassin minier ? Un des enjeux de la patrimonialisation.*

Le gisement de charbon qui s'étire dans son sous-sol lui a valu son existence et son nom : Bassin minier. Un nom connu de tous et de toutes, bien au-delà des frontières régionales. Le territoire doit son unité à l'exploitation de son gisement souterrain continu et à son histoire minière industrielle de presque trois siècles, aujourd'hui révolue. A-t-il pour autant disparu en même temps que l'activité qui l'a fait naître ? Cesse-t-il de « faire territoire » - et pour qui - et doit-il abandonner son patronyme ? Est-il un « ex » ?



Le Bassin minier Nord-Pas de Calais, un des maillons du gisement charbonnier en Europe du Nord-Ouest, 2016. © NASA Earth Observatory

<https://www.agences-spatiales.fr/cartes-terre-de-nuit-black-marble/>



© Mission Bassin Minier

Dans toute politique et stratégie de reconversion, la question de l'image, des représentations, de la sémantique et des éléments de langage est souvent sous-estimée mais elle est pourtant fondamentale. Dans le cas du Bassin minier, elle illustre bien toute la problématique de la patrimonialisation dans le territoire, parfois hésitante entre héritage culturel assumé - « le Bassin minier » - et reconversion en rupture totale - « Ex-Bassin minier ». Et pour certains, les notions d'héritage culturel et de reconversion sont même catégoriquement incompatibles.

Si la formule « ex-bassin minier », ou encore « ancien bassin minier », peut s'entendre au strict sens « économique » (fin d'une activité), elle est davantage discutable quand elle est utilisée pour désigner un territoire que tous s'accordent à vouloir valoriser collectivement, dans toutes ses composantes et tous ses potentiels. Un territoire dont il faudrait promouvoir l'attractivité, aux yeux des habitants, des visiteurs ou encore des investisseurs, par le biais d'une reconversion économique, sociale, environnementale et culturelle (dont patrimoniale), en innovant et en re-créant, mais sans pour autant en nier l'ADN.

A priori, l'équation peut sembler difficile à résoudre. D'une part, les pourfendeurs d'un supposé passésisme et d'une nostalgie (dont le patrimoine, mondial ou non, est opportunément censé être le support), héritiers du changement et de la modernité, pour qui « ex-bassin minier » veut dire « *il faut tourner la page et passer à autre chose, on n'est plus au temps de la mine, on est plus ce qu'on a été* », comme une chose un peu honteuse, dépréciée, surtout peu « vendeuse » et dont il ne faudrait surtout pas se revendiquer. D'où le « ex »². D'autre part, les défenseurs d'une histoire et d'un patrimoine, parfois trop conservateurs, et pour qui « *bassin minier* » veut dire « âge d'or » - mystifié à bien des égards - naviguant dans un registre mémoriel excessif, enfermés dans le souvenir et la commémoration, et souhaitant sanctuariser l'héritage.



Page d'actus du site internet d'une collectivité territoriale à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial (ABFPM) dans le Bassin minier en juin 2018.

La page de l'activité économique charbonnière est définitivement tournée depuis 30 ans mais le processus de fermeture était entamé dès les années 1960, soit six décennies : par la force des choses, le Bassin minier a tourné la page « charbon » depuis longtemps, tout comme celles des premières années de sa reconversion. D'autres pages sont en train de s'écrire. Alors, quelle page spécifique tourne-t-on lorsque se dit ou s'écrit « ex-bassin minier » ?

Le Bassin minier n'a jamais été qu'une seule activité économique : il a toujours été territoire. La notion de territoire est complexe, multidimensionnelle et connaît de profondes évolutions depuis 30 ans³. Selon

² Quand l'exercice n'est pas tout simplement d'éviter de dire ou d'écrire Bassin minier ou même « minier ».

³ « *Surtout à partir des années 1990, le territoire et ses notions associées - territorialités, (dé)territorialisation (...) - reprennent de la vigueur sous l'effet d'un puissant renouvellement des approches auquel la géographie sociale, elle-même en plein*

Robert Boure⁴, elle articule quatre dimensions, aisément applicables au Bassin minier, dans son évolution passée et actuelle :

- **Approche topographique** : le Bassin minier doit son existence à une ressource naturelle et sa géologie ; son emprise spatiale à son partage en concessions minières ; sa réalité physique à une spécificité de topographie assez homogène sur 120 km, la plaine.
- **Approche sociale** : Actuellement, le Bassin minier est découpé et organisé juridiquement, administrativement et politiquement, même s'il disparaît sous de multiples échelles. Le Bassin minier a été organisé économiquement par l'exploitation charbonnière, il est soumis aujourd'hui à d'autres formes d'économie. Il est un espace de vie, un espace vécu, « *il est du lien et du sens dans des lieux*⁵ ».
- **Approche symbolique** : « *on évoquera pêle-mêle l'identité, les représentations, la mémoire, le vécu, le perçu, l'approprié*⁶ (...) ». Si l'organisation administrative actuelle déforme les limites historiques du Bassin minier, les limites mentales des habitants-usagers sur leur territoire sont bien différentes. Symboliquement, l'appellation « Bassin minier » fait spontanément sens. « *Ex-bassin minier* », beaucoup moins...
- **Approche temporelle** : le Bassin minier est à la fois le présent (l'espace de vie, l'espace vécu, l'espace de travail et, de plus en plus, l'espace visité « digne d'intérêt », l'histoire présente), le passé (mémoire, histoire) et « *le futur à travers les projets de toute nature qu'il suscite*⁷ ».

Le Bassin minier est aujourd'hui au milieu du gué, dans un entre-deux où les approches topographiques et sociales sont parfaitement entendues et maîtrisées mais où les approches symboliques et temporelles ne sont pas encore (assez) intégrées dans les projections et les politiques à l'œuvre, et ce, dans un spectre assez large, depuis l'aménagement du territoire au marketing territorial (effet vitrine), depuis la presse à la communication institutionnelle. C'est dans cet entre-deux que la patrimonialisation de l'héritage minier, aussi longue soit-elle, joue tout son rôle dans l'acceptation pleine et entière de cette histoire industrielle qui a donné naissance à une entité toujours bien réelle, le Bassin minier, et dans l'acceptabilité de ses marqueurs tels qu'ils sont, notamment de son patrimoine et de son nom.

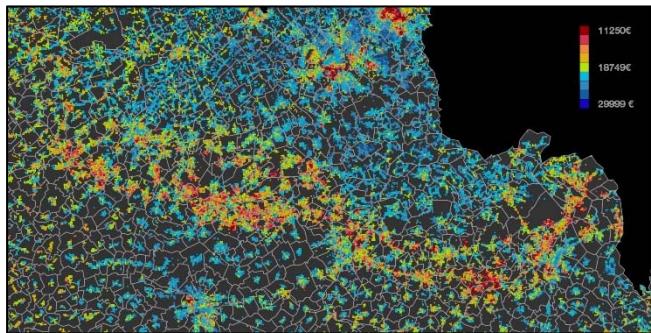
renouvellement notamment en raison des fréquentations interdisciplinaires de plusieurs de ses membres, participe largement. Elle cotoie la sociologie, l'économie, l'anthropologie ainsi que des disciplines moins attendues telle que l'éthologie (le territoire comme milieu de vie délimité approprié par les populations et parsemé de marqueurs), la littérature qui, par ses écrits, nourrit l'imaginaire géographique ou le droit qui réintroduit fort pertinemment le pouvoir, la norme et l'emprise des institutions ». BOURE Robert, les territoires de Bruno Raoul (préface) in *Le territoire à l'épreuve de la communication*, Mutations, imaginaires, discours, Bruno Raoul, Presses universitaires du Septentrion, 2020.

⁴ Ibid..

⁵ Ibid

⁶ Ibid

⁷ Ibid



Revenu fiscal médian des ménages du Bassin minier en 2010.
Source : DGI 2010 / Insee 2010 - données carroyées. ©Mission Bassin Minier

Si le Bassin minier est constitué de territoires aux dynamiques parfois très diverses et que sont faits des choix différenciés en matière de stratégie d'aménagement et de développement⁸, ceux-ci présentent encore des caractéristiques communes qui en font un territoire spécifique, encore bien homogène au sein de la région⁹. Et il est impossible de gommer plusieurs siècles d'une histoire partagée : la population du Bassin minier reste indubitablement liée par une communauté de destins.

Quoiqu'il en soit, le nom « Bassin minier » trouve sens et fait sens aux yeux de beaucoup, dans l'imaginaire individuel et collectif. Et sur place, il est particulièrement hasardeux et vide de sens de déclarer à un habitant qu'il vit dans un territoire qui n'existe plus ou pas, ou encore à un visiteur qu'il s'apprête à découvrir un territoire au nom complètement réinventé.

Les documents iconographiques ici présentés viennent du fonds d'archives du Centre Historique Minier de Lewarde (CHM). Leur utilisation est exclusivement possible dans le cadre de séances de travail en classe. Pour toute autre utilisation et/ou pour les obtenir en meilleure résolution, contacter directement le Centre de ressources documentaires du musée. Quant aux photographies professionnelles et aux cartes, elles sont également utilisables en classe mais, pour tout autre utilisation, en raison des droits d'auteur, elles ne sont pas cessibles à des tiers et sont soumises à autorisation.

Bibliographie

COLLECTIF. 2010. Proposition d'inscription du Bassin minier du Nord-Pas de Calais sur la Liste du Patrimoine mondial. BMU : Loos-en-Gohelle. <http://whc.unesco.org/fr/list/1360>

DUMONT Gérard, DEBRABANT Virginie, Centre Historique Minier du Nord-Pas de Calais à Lewarde, *Les Trois âges de la mine*, Collection Les Patrimoines, ed. La Voix du Nord Editions, 2007, 3 vol.

GILLET, Marcel, *Les Charbonnages du Nord de la France au XIXe siècle*, Mouton, 1973.

BAUDELLE (Guy). - *L'héritage spatial, agent d'inertie : l'exemple des bassins miniers*. - (in : Histoire, temps, espace, 1991)

MISSION BASSIN MINIER, *Bilan et perspectives des 10 ans de la Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais : Dix ans d'action et de nouveaux défis*, 2011.

MISSION BASSIN MINIER, *portrait socio-économique du Bassin minier*, 2018.

RAOUL Bruno, Le territoire à l'épreuve de la communication, Mutations, imaginaires, discours, Bruno Raoul, Presses universitaires du Septentrion, 2020

⁸ MISSION BASSIN MINIER, *Bilan et perspectives des 10 ans de la Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais : Dix ans d'action et de nouveaux défis*, 2011.

⁹ MISSION BASSIN MINIER, *portrait socio-économique du Bassin minier*, 2018.

Sitographie

MEMOIRES DE MINES, fresque INA <https://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/pie>

MISSION BASSIN MINIER <http://www.missionbassinminier.org/>

PATOU MARIE, Mission Bassin Minier, Le paysage industriel du Bassin minier comme résultante de la géologie, de l'exploitation du sous-sol et de ses répercussions en surface, 2018. <http://svt.discipline.ac-lille.fr/docs/confs/MariePatouMissionBassinMinierRST23102018.pdf>

Vidéos

<https://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/pie>

- La découverte du charbon dans le Valenciennois (1720)



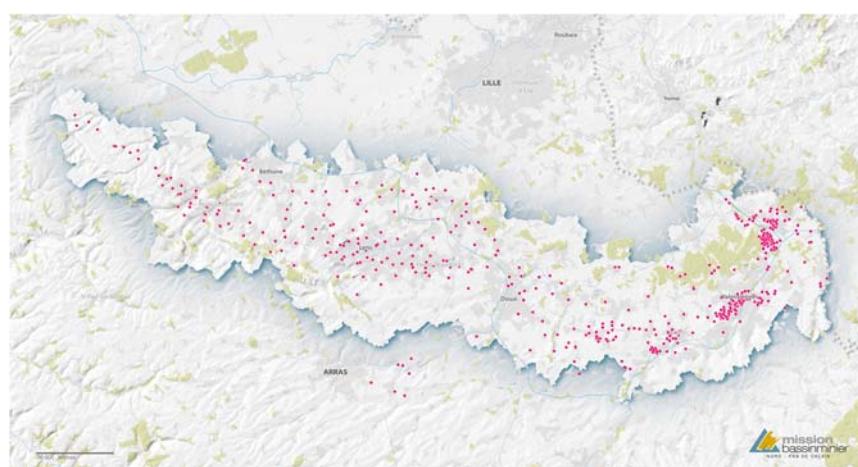
- La découverte du charbon à Oignies (1842)



- La dernière remontée des mineurs à la fosse 9/9bis d'Oignies



Cartographie supplémentaire



Carte des puits foncés dans le Bassin minier Nord-Pas de Calais.

©Mission Bassin Minier